

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00777

Numéro SIREN : 353 638 166

Nom ou dénomination : AU GRE DU VIN

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2018 sous le numéro de dépôt 6124

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ**

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

AU GRE DU VIN

20 rue Petterinck

59000 Lille

**RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS**

Dénomination : AU GRE DU VIN

Numéro RCS : 353 638 166

Numéro Gestion : 1998B00777

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 20 rue Petterinck  
59000 Lille

---

**Dépôt des Comptes Annuels**

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

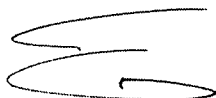
Comptes annuels déposés le : 19/04/2018

Sous le numéro : 6124

---

Délivré à Lille Métropole le 30 avril 2018

Le Greffier,



1

## BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMAN Néant  \*

Adresse de l'entreprise 20 RUE DE PETERINCK 59800 LILLE

Numéro SIRET \* 3 5 3 6 3 8 1 6 6 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	56 074	969	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	13 820	13 820	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>15 395</b>	<b>14 789</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062	98 287	107 414	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	5 417	4 565
		Autres * (3)	072	074	10 776	11 383
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	167 396	153 854	
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 997	2 515	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>283 875</b>	<b>279 731</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>299 270</b>	<b>294 520</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 622	7 622	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		762	762	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u> )	132		238 311	245 955	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		25 617	16 056	
	Provisions réglementées	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>272 313</b>	<b>270 396</b>
		<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156				
	Emprunts et dettes assimilées	164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		10 836	11 014	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172		16 121	13 110	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> 173)	174				
	Produits constatés d'avance	176		26 957	24 124	
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>299 270</b>	<b>294 520</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>299 270</b>	<b>294 520</b>	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	920	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B 2018

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES</b>		Néant [ ] *			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le [ 3 1 1 2 2 0 1 7 ]		Exercice N-1 clos le [ 3 1 1 2 2 0 1 6 ]			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209		210	366 982	352 296	
	Production vendue { biens services * }	215		214			
		217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	2 439	2 806	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	369 421	355 102	
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	210 924	219 699
		Variation de stock (marchandises) *			236	9 127	(2 339)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 878	2 344	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	67 922	66 550	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 294		244	2 491	2 436
Rémunérations du personnel *				250	34 391	34 391	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 898	13 530	
Dotations aux amortissements *				254	313	165	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	5	484	
		260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	340 949	337 262		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	28 472	17 840	
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers (III)			280	2 084	1 601	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300		72
			348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	4 939	3 313	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	25 617	16 056	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	25 617	314	
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	5 662		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	<b>Déductions</b>	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	990	
Divers* ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	32 929	354		
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	32 929	372	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 299 269.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 366 982.13 Euros et dégagant un bénéfice de 25 617.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 2 407€. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 2 407 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	2 407
Total	2 407

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 977		
Installations générales agencements aménagements divers	35 627		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 125		920
<b>TOTAL</b>	56 729		920
Autres titres immobilisés	10 710		
Prêts, autres immobilisations financières	3 110		
<b>TOTAL</b>	13 820		
<b>TOTAL GENERAL</b>	70 549		920

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 977	9 977
Installations générales agencements aménagements divers			35 627	35 627
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 045	12 045
TOTAL			57 649	57 649
Autres titres immobilisés			10 710	10 710
Prêts, autres immobilisations financières			3 110	3 110
TOTAL			13 820	13 820
TOTAL GENERAL			71 469	71 469

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 009	274		9 282
Installations générales agencements aménagements divers	35 627			35 627
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 125	40		11 165
TOTAL	55 761	313		56 074
TOTAL GENERAL	55 761	313		56 074

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	274				
Matériel de bureau informatique mobilier	40				
TOTAL	313				
TOTAL GENERAL	313				

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 110	3 110	
Autres créances clients	5 417	5 417	
Impôts sur les bénéfices	780	780	
Taxe sur la valeur ajoutée	181	181	
Débiteurs divers	9 816	9 816	
Charges constatées d'avance	1 997	1 997	
TOTAL	21 301	21 301	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 836	10 836		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 551	5 551		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 539	9 539		
Groupe et associés	173	173		
Autres dettes	857	857		
<b>TOTAL</b>	<b>26 957</b>	<b>26 957</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	500			500

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	4 à 7 ANS
Matériels et outillages	Linéaire	4 A 5 ANS
Matériel de bureau	Linéaire	4 ANS
Mobilier	Linéaire	4 A 7 ANS

### Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 417
Disponibilités	1 584
Total	7 001

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	796
Autres dettes	857
Total	1 653

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 997
Total	1 997

*pour copie conforme Le Président  
Jucheron.*

**SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES**

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 Euros

**Siège social** : 20 rue de Peterinck 59800 Lille

**R.C.S** : LILLE 353 638 166

-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 FEVRIER 2018**

Le 20 février 2018

À 18 heures,

Madame PATRICIA DUCHESNES, détenant 250 parts sociales,  
Monsieur PAUL SIRVENT, détenant 250 parts sociales,

Associés de la société **SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame PATRICIA DUCHESNES préside la séance en qualité de présidente.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus à la présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
  - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un **bénéfice de 25 617,35 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **25 617,35 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **25 617,35 Euros**.
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **48 750,00 Euros** prélevés sur le compte « autres réserves » et répartis de la manière suivante : chaque associé recevra ainsi un dividende de 14 962,50 Euros.

Le compte « autres réserves » après affectation et prélèvement s'élève à 215 178,21Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 20 février 2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

### Rappel des dividendes distribués

- L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	23 700,00 Euros		
31/12/2015	23 700,00 Euros		
31/12/2014	23 500,00 Euros		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2018, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont désormais soumis, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « Flat tax») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*


### **Résolution n° 3**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la convention intervenue entre la société et les associés, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

Pour Copie Conforme  
**Le Président**  


**SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES**

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 Euros

**Siège social** : 20 rue de Peterinck 59800 Lille

**R.C.S** : LILLE 353 638 166

-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 FEVRIER 2018**

Le 20 février 2018

À 18 heures,

Madame PATRICIA DUCHESNES, détenant 250 parts sociales,

Monsieur PAUL SIRVENT, détenant 250 parts sociales,

Associés de la société **SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame PATRICIA DUCHESNES préside la séance en qualité de présidente.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Quitus à la présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
  - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 25 617,35 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **Résolution n° 2**

### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **25 617,35 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **25 617,35 Euros**.
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **48 750,00 Euros** prélevés sur le compte « autres réserves » et répartis de la manière suivante : chaque associé recevra ainsi un dividende de 14 962,50 Euros.

Le compte « autres réserves » après affectation et prélèvement s'élève à 215 178,21Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 20 février 2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

### Rappel des dividendes distribués

- L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	23 700,00 Euros		
31/12/2015	23 700,00 Euros		
31/12/2014	23 500,00 Euros		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2018, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont désormais soumis, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « Flat tax») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution n° 3**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la convention intervenue entre la société et les associés, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

*Pour copie conforme*  
**Le Président**

*Hueheone*

# SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES

Société par actions simplifiée  
Au capital de 7 622,45 Euros  
**Siège social** : 20 rue de Peterinck  
59800 Lille  
**R.C.S** : LILLE 353 638 166

-----

## **Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce Exercice clos le 31/12/2017**

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention nouvelle visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Pour copie  
Conforme

**Le Président**

*Guichenne*



# SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 20 rue de Peterinck

59800 Lille

R.C.S : LILLE 353 638 166

-----

## Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce Exercice clos le 31/12/2017

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention nouvelle visée aux dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Pour copie  
Conforme

Le Président

Jacques.

**SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES**

Société par actions simplifiée



Au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 20 rue de Peterinck 59800 Lille

R.C.S : LILLE 353 638 166

**FEUILLE DE PRESENCE**

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
du 20/02/2018

Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
<b>Patricia DUCHESNE</b> 19 Rue Paul Ramadier Résidence Jardin 2 59800 Lille	250	250		
<b>Paul SIRVENT</b> 19 Rue Paul Ramadier Résidence Jardin 2 59800 Lille	250	250		
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>		

Sur les 500 parts composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, et totalisent 100% des parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100% des voix.

Le Président



## SAS AU GRE DU VIN ET DES SAVEURS GOURMANDES

Société par actions simplifiée

Au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 20 rue de Peterinck 59800 Lille

R.C.S. : LILLE 353 638 166



-----

### Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **366 982,13** Euros contre **352 296,34** Euros au terme de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **340 948,55** Euros pour l'exercice contre **337 262,31** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats de marchandises ressortent à **210 923,73** Euros au 31/12/2017 contre **219 699,38** Euros pour l'exercice précédent, et les variations de stocks correspondantes ressortent à **9 126,75** Euros au 31/12/2017 contre **-2 338,86** Euros pour l'exercice précédent.
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements ressortent à **1 877,83** Euros au 31/12/2017 contre **2 344,23** Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes ressortent à **67 921,77** Euros au 31/12/2017 contre **66 550,20** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 491,24** Euros au 31/12/2017 contre **2 435,74** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **34 391,40** Euros au 31/12/2017 contre **34 391,40** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **13 897,59** Euros au 31/12/2017 contre **13 530,37** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **313,36** Euros au 31/12/2017 contre **165,38** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **2 084,01** Euros contre **1 600,56** Euros au terme de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **25 617,35** Euros contre un bénéfice de **16 055,78** Euros au terme de l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis la clôture de l'exercice, aucun évènement particulier n'est à signaler.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Pour l'exercice suivant, notre politique commerciale et la fidélisation de notre clientèle, nous permettent d'envisager une progression de notre activité et de ce fait notre résultat bénéficiaire.

### **ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune participation ni contrôle dans aucune autre société.

### **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017.

#### **Bilan :**

##### ***A l'actif :***

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **71 469,09** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **56 073,93** Euros, soit un montant net de **15 395,16** Euros contre **14 788,52** Euros net pour l'exercice précédent.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **98 287,47** Euros, contre **107 414,22** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **183 589,73** Euros contre **169 802,19** Euros pour l'exercice précédent.

##### ***Au passif :***

- Les capitaux propres s'élèvent à **272 312,91** Euros contre **270 395,56** Euros pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **26 956,83** Euros contre **24 124,08** Euros pour l'exercice précédent.

#### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à **369 420,89** Euros au 31/12/2017 contre **355 102,48** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **28 472,34** Euros contre **17 840,17** Euros pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

#### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le **31/12/2017** fait ressortir un **bénéfice de 25 617,35** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « autres réserves » pour un montant de **25 617,35 Euros**.
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **48 750,00 Euros** prélevés sur le compte « autres réserves » et répartis de la manière suivante : chaque associé recevra ainsi un dividende de **14 962,50 Euros**.

Le compte « autres réserves » après affectation et prélèvement s'élève à **215 178,21 Euros**.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 20 février 2018.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

#### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2016	23 700,00 Euros		
31/12/2015	23 700,00 Euros		
31/12/2014	23 500,00 Euros		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2018, les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques (pour l'essentiel, dividendes d'actions ou coupons d'obligations, mais aussi jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou intérêts rémunérant les comptes courants d'associé), auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont désormais soumis, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « Flat tax») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, ce qui se traduit par une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

#### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

#### **MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT**

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à LILLE  
Le 05/02/2018

**Le Président**

